

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE

DU

LUNDI 8 AVRIL 2019

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A :

M. ANDUJAR Pascal
Mme ARAB Nadia
Mme CONDON Sylvie
Mme FRETIGNE Cédric
Mme LALEAU Régine
M. MATHIEU Claude
M. SALAH Naili
Mme PELZ Elisabeth
M. TUTIN Christian
M. ZIDI Mustapha

Collège B :

Mme BOURDIE Annie
Mme DUPONT Lise
Mme LAIK Barbara
M. LEMONNIER François

Collège C :

M. ALDHUY Julien
Mme CHAUVEL Séverine
Mme FERRAT Emilie
Mme GUILLIN Amélie
Mme HARBELOT Isabelle
M. LEVREL Lucas

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme CORINUS Chantal
Mme DANGABO MOUSSA Félicité
Mme FLEURY Murielle
Mme GRAVE Christine

Collège dit « des usagers » :

M. SIMONET Léo

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. GOSSELET Sylvain-Karl
M. LABINAL Guilhem

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège des BIATSS :

Mme GERME Gisèle (*procuration donnée à Mme FLEURY*)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. ALAMARGOT Denis
M. ARGOUD Dominique, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
M. AUDUREAU Etienne
M. BERNARDINO Amilcar, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
Mme CADUSSEAU Josette, VP CVFU
M. Patrick CEGIELSKI, IUT SF (*représenté par M. BERNARDINO*)
M. DUFLOT François, Directeur du service des systèmes d'information
M. DURASTANTI Jean-Félix, Directeur de l'Esipe
Mme FAURE Joëlle, SCUIO-BAIP
Mme GAZEAU Marie-Claire, Chargée de mission Recherche / Directrice Ecole doctorale SIE
Mme GROS Karine
Mme GUISNEL Marie-Lorraine, Directrice adjointe SSU
Mme HANCOCK Claire, Vice-présidente déléguée Recherche
Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines
M. JAMI Hervé, Directeur du Service de santé universitaire
M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
Mme NOEL Marie-Hélène, Directrice de la recherche et de la valorisation
Mme PLAGNOL Marie-Emmanuelle, CS
M. POLONOWSKI Emmanuel
M. WOLKENSTEIN Pierre, Directeur par intérim de l'UFR de Médecine
M. ZEPF Marcus, Directeur de l'Ecole d'urbanisme de Paris

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1 Point d'information du Président.....	5
2. FORMATION ET RECHERCHE	6
2.1 Information sur le projet de Chaire Handicap.....	6
2.2 Information sur le dossier d'accréditation de l'offre de formation 2020 / 2024.....	13
2.3 Information sur le projet « pôle pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation ».....	22
2.4 Information sur le projet de création de la fédération de recherche « Recherches pour l'éducation et la formation ».....	30
3. VIE ÉTUDIANTE	38
3.1 Information sur le dispositif RÉSUMUS +.....	38

La séance est ouverte à 14 heures 16 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

M. LE PRÉSIDENT.– Bonjour à tous.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT.– Nous avons plusieurs points d'information. Ils sont cependant importants, car il faudra tout de même les mettre en débat.

Concernant la vie de l'établissement ou du moins l'information du Président, nous avons passé le séminaire de 5 avril. Nous avons maintenant un certain nombre de pistes fortes pour pouvoir écrire un projet d'établissement. À ce stade de l'histoire, il nous faut un débat supplémentaire sur la base d'un premier document de retour du séminaire, déjà cependant un peu construit, sur le principe du projet d'établissement. Ce document est en cours d'écriture. Je pense qu'il sera envoyé jeudi cette semaine pour un débat en congrès le 18 avril prochain. Ce jour, nous aurons comme action collective d'entendre les éléments qui permettront ensuite une note de synthèse de cinq pages pour écrire le projet d'établissement. Celui-ci sera inclus dans l'auto-évaluation de l'établissement pour le HCERES qui sera remis en juin. Nous entendrons également les porteuses et porteurs d'axes qui, pour le moment, ont été désignés de façon collective lors des différentes présentations des axes. Cela vous permettra de les entendre parler de ces axes, afin de voir comment ceux-ci seront ou non adoubés, ou du moins acquiescés par la collectivité. Nous n'avons pour le moment pas fait voter ces axes. Nous pouvons considérer qu'ils sont pertinents. Ils avancent. Ce sera bien entendu à la collectivité d'en discuter, d'en débattre et de dire ce qu'elle en pense.

Voici pour les points d'information en ouverture de ce Conseil académique.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1 Information sur le projet de Chaire Handicap

M. LE PRÉSIDENT.– Le premier point de l'ordre du jour est une information concernant le projet « Chaire Handicap ». Ce dossier date de quelques mois, avant même notre prise de fonction. Nous le considérons lui aussi très pertinent. Cette chaire « Autonomie Handicap » est portée par Karine GROS. Elle a repris un peu de voilure, en ce sens que cette chaire devrait être adossée à une UFR, SESS-STAPS. Il y a évidemment eu des discussions avec le directeur de l'UFR, Dominique ARGOUD. Nous avons bâti le projet autour d'un portage par une UFR, portage ensuite de tous les éléments de la chaire, dont les formations. Cela vous sera expliqué par l'UFR. Dominique interviendra évidemment.

Je vous propose d'écouter Karine GROS pour nous présenter le projet de Chaire Handicap.

Mme GROS.– Bonjour. Merci, Monsieur le Président. Je vais vous présenter le dossier « Chaire Handicap, Autonomie et Emploi ». Nous travaillons sur ce projet depuis trois ans maintenant. Vous verrez que ce « *nous* » comprend une équipe pluri-professionnelle. Elle n'arrête pas de grossir depuis quelques mois. Ayant réuni une équipe de ce type depuis 2009, certains sont là depuis cette date. D'autres qui sont mentionnés nous ont rejoints plus récemment. Si vous n'en avez pas encore entendu parler, j'espère que ce projet vous attirera et que vous voudrez venir grossir l'équipe. C'est le but, car nous visons à ce que cette chaire soit une chaire UPEC, et pas simplement de l'équipe antérieure que nous avons constituée depuis 2009.

Vous avez peut-être entendu parler plus précisément de cette chaire les derniers mois. En effet, lors du grand travail sur le Schéma directeur pluriannuel du

handicap 2018–2022, cette chaire était annoncée et elle avait été présentée. Si vous étiez présents lors de la signature de la Charte Aspie–Friendly le 22 novembre, il y avait aussi eu l’annonce de cette chaire auprès de la secrétaire d’État, Sophie CLUZEL.

Dominique ARGOUD et moi avons ce matin ajouté quelque chose au PowerPoint qui vous est présenté. J’y avais simplement indiqué le Comité de pilotage, mais il y a aussi bien sûr un Comité de gestion ainsi qu’un Comité scientifique. Le plus important est cependant de voir qu’il y aura des représentants par partenaires, universités, entreprises, AGEFIPH, FIPHFP et MDPH. Ces acronymes ne parleront peut-être pas beaucoup à ceux qui ne travaillent pas dans le handicap. Ce sont des institutionnels spécialistes de l’insertion et du maintien dans l’emploi des personnes en situation de handicap au niveau territorial et national, ou des acteurs de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) qui permettent aussi une meilleure insertion et un meilleur maintien.

Outre ces Comités de pilotage, de gestion et scientifique, la question qui se pose est bien sûr celle du financement. Nous avons ouvert depuis 2015 un Diplôme Inter–Universitaire (DIU) avec l’UPEM, le DIU Référent(e) handicap, secteur privé, secteur public. Vous le connaissez peut-être. Sa sixième promotion s’ouvrira en novembre et la cinquième est en train de s’achever. Nous travaillons avec l’aide du CEP sur un nouveau catalogue de formations courtes et, à destination du ministère de la Justice, un Diplôme Universitaire (DU) à la carte qui ouvrira en septembre. Le financement provient des recettes des formations, des réponses aux appels à projets et des financements des entreprises.

Passons au calendrier de l’ouverture de la chaire. Étant pour l’instant rattachée à l’ESPE, nous trouvons cette solution de poste pour ouvrir cette chaire et la porter. L’ouverture se fera donc dès l’obtention de ce poste, avec le rattachement probable à l’UFR SESS–STAPS et à la Fondation UPEC lorsqu’elle ouvrira en janvier.

Passons aux domaines. Si les axes vous intéressent et que vous n'êtes pas encore mentionnés, n'en soyez pas choqués. C'est tout simplement parce que je ne vous connais sûrement pas et que vous ne me connaissez peut-être pas. Ce Conseil académique est l'occasion de pouvoir vous présenter ce travail. Parmi les domaines investis, il y a évidemment les sciences humaines et sociales. Je suis au départ en sciences humaines, en littérature. Depuis 2006, je suis dans l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Il y a les sciences et technologies de l'information et de la communication, en particulier l'intelligence artificielle, la biogénierie et biomécanique appliquées à la prévention et à la rééducation des affections neurologiques de l'appareil locomoteur, et l'épidémiologie clinique et santé publique orientées vers les pathologies professionnelles, multimorbidité, fragilité et vieillissement. Nous développons bien sûr ces formations et nous travaillons sur des projets ainsi que des réponses à appels à projets avec le LIS, le LIRTES, BIOTN, le LISSI et l'IST-PE (Institut Santé Travail Paris-Est).

J'en viens aux axes de formation, de recherche et aux activités de soutien prévus par cette chaire. Il y a trois axes. Le premier est « formation et insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ». Il aborde bien sûr la formation, la prévention de la désinsertion professionnelle, handicap et santé au travail. Le deuxième axe est « handicap, accès et maintien dans l'emploi », avec la digitalisation des entreprises, les évolutions managériales et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Je sais qu'il y a à l'UPEC des forces vives au niveau du management. Je souhaiterais que nous puissions les associer précisément à cette chaire. Ce deuxième axe comprend également l'insertion professionnelle des personnes handicapées, intelligence artificielle et techniques innovantes de rééducation. Le troisième axe est « la construction sociale du handicap et de l'autonomie ».

Le réseau actuel est l'équipe du DIU Référent(e) handicap. Il y a une série d'universités. Il y a des entreprises publiques et privées, THALES, CAPGEMINI, HandiEM, l'UIMM, Altran, le groupe Lecaux HandiPrint, et Décathlon. Ce matin, je travaillais avec Microsoft qui souhaite évidemment s'associer à cette chaire et plus largement à l'institut universitaire du handicap et l'institut universitaire du numérique, car ils travaillent sur le handicap et l'accessibilité numérique.

Il y a les acteurs spécialistes de l'insertion et du maintien dans l'emploi avec les MDPH, le Réseau GESAT, les EA (Entreprises Adaptées), Cap Emploi et autres. Il y a les acteurs institutionnels territoriaux avec notamment la DIRECCTE, la Région qui nous soutient beaucoup ainsi que les acteurs majeurs comme l'AGEFIPH, la FIPHFP, le CNCPH ou le CIH (Comité Interministériel du Handicap), la CNSA, etc. Il y a également des acteurs de SSR. Nous sommes très contents, car les laboratoires LISSI et BIOTN notamment se joignent à nous pour répondre à un appel à projets sur lequel nous travaillons. C'est simplement pour vous donner un exemple. Avec notre équipe qui était constituée depuis plusieurs années, nous avons décidé de répondre à un appel, qui est d'aider un de nos membres, Handiprint du Groupe Lecaux, à ouvrir un restaurant interprofessionnel. Les acteurs seront des personnes en situation de handicap, puisqu'il s'agit d'une entreprise adaptée. L'entreprise THALES, le LISSI et le BIOTN nous aideront à créer des lunettes connectées spécifiques pour ces travailleurs en situation de handicap. Elles leur permettront de cuisiner sans être obligé d'avoir un coach à côté d'eux pour leur rappeler les étapes à suivre, ou encore quels sont les gestes à ne pas accomplir pour travailler en sécurité. Il peut en effet être dangereux de cuisiner pour des personnes ayant besoin de soutiens particuliers. Nous sommes très heureux de ce projet. C'est tout récemment que nous travaillons à cette réponse à projet. D'autres travaux sont en cours depuis très longtemps.

Pour finir concernant le réseau, il y a bien sûr les associations et fédérations, car il n'est pas possible de travailler sur les personnes en situation de handicap sans leur laisser la place.

Comme vous le voyez, il s'agit à la fois de projets de recherche, de projets de formation et d'activités de soutien dans les deux sens. En effet, nous aiderons le territoire et le territoire nous aidera à mieux comprendre comment être opérationnels. Le véritable but de l'équipe est d'être opérationnelle, d'apporter des réponses à la société, c'est pourquoi notre dernier ouvrage qui vient d'être publié aux *Éditions Législatives* est très opérationnel. Avec tous les différents acteurs de différents corps de métiers, nous donnons une méthodologie précise pour insérer les personnes en situation de handicap, handicap psychique, moteur ou autre. Nous y donnons une méthodologie pour l'insertion, mais surtout pour le maintien dans l'emploi.

J'en ai fini pour la présentation de ce projet. Si vous avez des remarques, je suis à votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT.– Dominique, voulez-vous commenter ?

M. ARGOUD.– Je suis arrivé bien plus tard dans cette aventure, puisque cela date de deux ou trois mois. Nous nous étions posé la question du rattachement de cette éventuelle chaire qui naîtrait ici. Pour ne rien vous cacher, la thématique du handicap fait partie de ce que l'UFR SESS-STAPS sait faire. Du moins y a-t-il une cohérence à ce que cette thématique soit traitée dans l'UFR. Nous essayons globalement de traiter tous les enjeux qui vont de la petite enfance jusqu'au grand âge. La question du handicap s'insère évidemment pleinement dans ce que nous pouvons faire au quotidien, qu'il s'agisse de formation ou de recherche.

Nous nous sommes rapprochés de Karine GROS pour voir quelles étaient les possibilités. Les trois axes sur lesquels cette chaire pourrait être positionnée,

l'animation de réseau, la formation et la recherche, pouvaient tout à fait correspondre à l'activité de l'UFR.

Il apparaît sur le document mis sur le SharePoint que nous nous sommes focalisés sur le projet scientifique et social. L'objectif est de cerner en quoi nous sommes sur une vraie question sociale qui doit tous nous interroger lorsque nous parlons de handicap autonomie emploi. Par « tous », je veux dire que cela doit interroger plus largement qu'une UFR. Cela doit interroger l'ensemble des parties prenantes. Je pense que le document qui est en ligne vous permettra de cerner les directions dans lesquelles cette chaire peut aller dans les années à venir.

Il reste du travail. Tout n'est pas fini. Indépendamment du positionnement, des avis, de l'opinion du CAC sur ce projet scientifique et social, il y aura le montage administratif. Il faudra déterminer la gouvernance et les règles qui seront mises en œuvre sur ce type de chaire. Cela a été dit de manière implicite par Karine GROS. Il ne faut pas se leurrer sur l'intérêt d'une chaire, au-delà de la synergie pour inciter des laboratoires et des personnes à travailler ensemble autour d'un même thème dans une perspective très interdisciplinaire. Cet intérêt est aussi financier. L'avantage d'une chaire abritée par une Fondation est aussi que les entreprises qui y investissent de l'argent bénéficient de défiscalisations. Elles ont donc un intérêt financier à le faire. J'aurais peut-être même dû commencer par ce point. C'est ce qui justifie une forme juridique particulière plutôt que de créer un laboratoire ou un axe de laboratoire centré sur les questions du handicap.

Il nous reste donc encore cette étape qui consiste à affiner le montage administratif et de gouvernance. Nous aurons dans notre UFR un Conseil d'UFR pour aborder cette question le 9 mai. Nous y verrons donc plus clair d'ici un mois, quant à ces aspects plus techniques. Je crois cependant que le positionnement du CAC était davantage sur le projet. Je reste également à disposition s'il y a des questions.

M. LE PRÉSIDENT. – Y a-t-il des questions ou remarques ? Pierre WOLKENSTEIN.

M. WOLKENSTEIN.– (*Question hors micro - 17m40s*)

Mme GROS.– [...] sur des travaux, par exemple, leur disant « *nous serons là pour vous apprendre à insérer les personnes en situation de handicap, à atteindre les 6 %* ». En effet, cela fait bien longtemps que les financeurs ont atteint ces 6 %. Non, ce qui les intéresse est une recherche qui puisse être en lien avec la Faculté de médecine ainsi qu'avec l'intelligence artificielle. Nous avons vu les nouveaux contrats de THALES, même s'il y a bien sûr une partie sécurité. Nous n'aurons pas accès à tout, mais ils ont proposé à l'UPEC de visiter les laboratoires de THALES. Je crois qu'il faut comprendre les choses en ce sens. Si nous voulons attirer les financeurs, et c'est le but, il s'agit de partir sur des projets ambitieux, en lien avec l'Institut universitaire du handicap et l'Institut universitaire du numérique. C'est dans ce sens d'ailleurs que Microsoft voyait la collaboration lors de la réunion. C'est tout à fait cela.

(*Hors micro - 19m10*)

Mme GROS.– Avec grand plaisir. Nous prendrons rendez-vous.

M. LE PRÉSIDENT.– Sur le plan politique, répondons à la logique du placement à l'UFR SESS-STAPS. Tout d'abord, il faut bien un pilote qui coordonne une action autour de l'autonomie handicap. Quelque part, l'UFR SESS-STAPS est toute désignée pour cela, y compris dans ses approches de recherches. Elles tournent largement autour des SHS et interrogent aussi le handicap sur différents versants de l'insertion, l'insertion professionnelle comme sociale. Je pense également aux sciences qui tournent autour du handicap. Dès l'instant où nous sommes sur des maladies rares par exemple, la médecine interroge les SHS et vice-versa. Nous sommes vraiment sur quelque chose qui sera construit à partir de cette UFR. Pour prolonger ce que disait Karine GROS, il s'agit également de mettre en place un poste universitaire dans l'UFR SESS-STAPS en conséquence. Oui ? Christian DUTIN.

M. DUTIN.– (*Hors micro - 21m00s*)

M. LE PRÉSIDENT.– L'idée est que cela ne coûte rien à l'UPEC. Je pense que cela a été assez clair dans les propos de Karine GROS. Cela rapporte sûrement à l'UPEC. La chaire est bâtie autour d'un certain nombre de soutiens. Cela peut être des collectivités. Je pense également au ministère qui s'engage sur cette chaire. Il y a également des entreprises, et autres. Il y a donc une voie finale qui est l'UFR. Quand elle existera, ce sera la Fondation pour des raisons pratiques, mais cela restera coordonné au sein de l'UFR, du moins pour la partie du diplôme universitaire et des formations. Nous en avons un peu discuté, ce sera à l'UFR de faire un modèle autour de ces formations. Je crois que les choses ont déjà été un peu dessinées. Concernant le poste universitaire, Karine GROS vient de l'ESPE. L'ESPE est très contente que Karine GROS prenne son envol, mais considère qu'il y a tout de même un poste autour de l'ESPE, notamment des Lettres. C'est important, d'où les précautions prises par Karine GROS. Le soutien du ministère a été annoncé pour un poste complémentaire sur cet objet.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Non ? Nous remercions Karine GROS.

2.2 Information sur le dossier d'accréditation de l'offre de formation 2020 / 2024

M. LE PRÉSIDENT.– Pour le point suivant, je passe la parole à Josette CADUSSEAU.

Mme CADUSSEAU.– Bonjour à toutes et tous. Je vais vous présenter notre situation dans l'avancée du dossier d'accréditation.

(Coupure micro – 24m47s à 27m19s).

Parlons de l'avancée du dossier de l'accréditation pour la nouvelle offre de formation 2020–2024 qui concerne l'ensemble de nos diplômes, diplômes de santé, la santé ayant un peu été mise de côté pour l'instant, mais il faudra intervenir très rapidement, la licence, la licence pro, les DEUST et les masters. Ces dossiers

reposent sur l'évaluation globale de l'architecture de l'offre de formation ainsi que sur le projet stratégique de l'établissement. L'évaluation repose sur une grande cohérence entre la politique stratégique de l'établissement et la capacité de l'établissement à mettre en œuvre son offre de formation, c'est-à-dire les moyens pédagogiques, organisationnels, financiers et humains pour l'assurer.

Deux éléments seront à la base de l'évaluation du dossier. Il y a d'une part le projet politique et stratégique de la nouvelle offre de formation, qui repose sur la politique stratégique de l'établissement. Celle-ci a été annoncée dans notre programme en septembre dernier. Elle est reprise par les axes stratégiques et elle a été longuement discutée, au séminaire de Fontainebleau comme à celui de Vitry de vendredi dernier. Le second élément est la stratégie politique des composantes.

Le dossier présente l'architecture de la nouvelle offre de formation au niveau des champs de formation et au niveau des composantes. Il y a donc des dossiers « champs de formation ». Ils montrent l'architecture générale. Les dossiers des composantes présentent, décrivent et structurent l'ensemble des dimensions.

Le dossier comprend également un certain nombre de documents. Parmi eux, l'offre comparative entre 2015-2019 et 2020-2024 et la liste des formations ne faisant pas partie de l'accréditation, c'est-à-dire les DUT, les diplômes d'ingénieurs et les formations en école doctorale. Il y a également une liste des formations dispensées en langue étrangère ainsi que les fiches AOF. Tout ceci constitue le dossier qui est remonté pour le HCERES.

L'évaluation repose également sur un certain nombre de documents. Ce sont plutôt des documents qui seront expertisés en interne. Ce sont les maquettes qui seront précisées ultérieurement. Nous reviendrons sur le calendrier par la suite.

Le dossier comprend également une analyse de la soutenabilité. Elle se fait sur l'évaluation du réalisé durant la période 2015-2019. C'est en fait l'année 2017-

2018 qui est prise en compte. Il y a également l'évaluation du prévisionnel sur l'année 2020-2021, avec les nouvelles maquettes.

(Coupure micro de 1m16s à 1m51s).

Le calendrier a déjà été présenté dans les différentes instances, en CFVU et en CA, mais pas en CAC et pas devant la Commission Recherche (CR). C'est ici l'objet que d'ouvrir cette présentation de façon un peu plus large. Ce calendrier a commencé le 22 octobre 2018. Je ne détaillerai pas l'ensemble des étapes récapitulées ici, mais nous en sommes à peu près au milieu. Il ne s'agit pas du milieu temporel, mais du milieu de l'image. Vous voyez souligné par la flèche rouge le CAC du 8 avril 2019, « *présentation du dossier, point d'étape du dossier d'accréditation* ».

Une présentation sera faite au niveau des bureaux politiques des 16 et 23 avril. Nous définirons les critères d'examen de la NOF au niveau de l'université. Au Comité de direction du 23 avril, une présentation sera faite de la soutenabilité de l'offre de formation sur le réalisé ainsi qu'une présentation des critères définis dans les bureaux précédents pour prendre en compte la NOF du prochain quinquennal.

Le 29 avril 2019, nous aurons le retour des versions définitives des projets de formation, qui intégreront les évaluations du HCERES. Comme je l'ai annoncé la semaine dernière à Vitry, nous avons reçu les documents d'auto-évaluation de l'HCERES Il faudra réintégrer les commentaires, observations et recommandations dans ces dossiers.

Le 29 avril également, nous aurons le retour des versions définitives de l'offre de formation au niveau des champs. Le projet politique et stratégique de l'établissement sera rédigé pour cette même date.

Une fois que le projet sera définitif, il sera présenté devant les instances de l'établissement. Il le sera tout d'abord devant la CFVU du 13 mai. Il sera voté. Il sera présenté devant vous au CAC le 27 mai et il passera enfin devant le CA le 29 mai, pour un dépôt sur Pélican, le site de la DGESIP, le 3 juin.

J'en viens aux structures de cette offre. Vous avez ici rappelé l'articulation des champs dans le précédent quinquennal 2015-2019. Vous voyez également la modification de ces champs pour le nouveau plan quinquennal. Il y en a eu très peu. Vous constatez tout de même certains regroupements. Il faut dire que ces champs avaient été mis en place avant le projet de fusion des deux établissements UPEC et UPEM. Certains de ces champs n'ont pas fonctionné à la suite de la non-fusion. Il a été jugé préférable de réajuster certains d'entre eux.

Dans la colonne de droite, vous avez les axes stratégiques. Ce sont eux qui donneront réellement la politique de l'établissement. Les champs restent encore très disciplinaires. L'articulation des champs est un regroupement de composantes, mais encore sur des formations très disciplinaires. Les axes stratégiques sont des orientations beaucoup plus stratégiques et transversales. Ils marqueront la politique de l'établissement pendant le prochain quinquennal.

Passons à une première analyse sur les dossiers qui ont été remontés et expertisés par les relecteurs qui étaient membres du CA et de la CFVU. Certains membres de la CR ont également été sollicités. Vous voyez ici une rapide analyse quantitative sur ce qui a été proposé pour cette nouvelle offre de formation. Nous avons 21 licences généralistes, 42 licences professionnelles, 63 mentions de master. Pour faire court, vous avez la suppression de 4 licences professionnelles et de 8 mentions de master. Cela a laissé la place à de nouvelles mentions de licence, licence Pro et master.

Notons des demandes de mentions spécifiques. Vous savez qu'il n'y a plus de dérogations. Lorsque la mention de diplôme que nous voulons ouvrir ne fait pas partie des listes du ministère, nous avons maintenant la possibilité de demander une autorisation d'ouverture d'une mention spécifique. Trois licences et deux Masters ont fait cette demande. Les critères pour ouvrir une mention spécifique avec un intitulé spécifique sont de correspondre à une valence particulière du projet d'établissement et à une spécificité de celui-ci qu'on ne peut retrouver dans une

mention classique. Il y a également le cas de projets et de diplômes internationaux. Nous sommes alors contraints par les liens avec un diplôme étranger qui n'a pas le même intitulé. La DEVE a dénombré 280 parcours types dans l'ensemble des diplômes déposés.

J'en viens aux projets de formation coaccrédités avec l'UPEM. Les directeurs de composantes et responsables de mention recevront un courriel, car nous n'avons pas la remontée des mentions de l'UPEM. Nous voudrions être sûrs concernant les dossiers coaccrédités qu'il y ait une bonne entente sur ce qui sera remonté par l'une ou l'autre des universités.

À la suite du 3 juin où le dossier sera déposé sur Pélican, le travail ne s'arrêtera pas. Il faudra préparer le détail de l'offre de formation pour la rentrée 2020. Dans la période de juillet jusqu'à fin septembre, les dossiers seront évalués. Il y aura un retour avec une visite du Comité HCERES prévue le 25 septembre. Pendant le cours du mois d'octobre, nous recevrons vraisemblablement le retour définitif sur notre dossier d'accréditation. Vous savez que nous avons la possibilité de répondre à ce retour par certaines observations que nous formulerons. Ce dossier sera ensuite transmis à la DGESIP avec le rapport définitif des observations. En novembre 2019, nous préparerons l'affichage de la NOF. Nous sommes déjà sur un groupe de travail qui prépare cet affichage, mais il sera rentré pour pouvoir être présenté, au moment de Parcoursup ainsi que sur le site de l'université, sur les plaquettes de l'université. Nous attendons une accréditation qui devrait arriver avant la fin (Inaudible : 11m15s).

M. LE PRÉSIDENT.– Dans le cadre de cette offre de formation, nous pouvons peut-être évoquer la Loi de santé. Vous l'avez vu, elle est maintenant votée. Elle pose le principe de la suppression de la PACES, donc un modèle de type licence, encore pas totalement calé. L'idée est un portail d'entrée qui est en fait une licence santé, avec un portail d'entrée se déclinant lui-même en une entrée en L2 avec différentes

spécificités, par exemple pharmacie, suivant les demandes des étudiants. Mais il y aura également une approche de type majeure/mineure. Lorsqu'on parle de majeure/mineur, on parle de flux. Nous sommes aujourd'hui à environ 1 200 étudiants qui rentrent en L1 Santé. Le *numerus clausus* fait que cela balaye. Avec l'approche d'une PACES dite PACES particulière, donc une seule année sans redoublement, en enlevant les redoublants, nous aurons tout de même des flux d'entrée de l'ordre de 800 en 2020.

L'objectif est de faire entrer en L2 des étudiants venant d'autres licences par un modèle de type Alter PACES. Cela ne se nommera plus ainsi, mais c'est sensiblement ce que nous avons mis en place. Le flux entrant en L2 venant d'autres composantes, demandé par les tutelles, serait à terme de l'ordre de 30 %, s'étalant sur L2 et L3. Nous aurons donc en plus une confrontation de flux entrants sur le portail Santé, L1 majeure, des mineures santé dans d'autres composantes, à savoir lesquelles, ainsi qu'un flux entrant en L2 pour les études de santé en général, mais aussi un flux sortant vers les autres licences de ceux qui ne seront pas pris en L2 Santé. Il n'y a plus de *numerus clausus*, mais c'est une profession régulée. L'ARS fixera donc avec l'université le nombre d'étudiants entrant dans les études de santé. Cela bougera les lignes, mais ce ne sera pas une entrée massive, car nous n'avons pas les capacités d'accueil pour former 800 étudiants. Ce serait en plus à terme une catastrophe attendue. Au niveau de l'université, nous n'avons pas les reins pour affronter 800 étudiants en L2 Santé. Nous serons sûrement sur des flux entrants de l'ordre de 20 % de plus par les ARS. Derrière, nous voyons qu'il y aura tout de même des flux à prévoir sur les autres licences. Les étudiants s'inscriront probablement sur deux licences. C'est à définir. Ils auront une inscription en licence Santé par exemple, ainsi qu'une inscription dans une autre licence en L1, une licence d'accompagnement s'ils n'étaient pas pris en L2 Santé.

Comment tout cela tourne ? Je n'en ai pas la moindre idée. Je vois des flux importants dès l'instant où la capacité d'accueil en L1 Santé n'est pas modifiée. Si nous restons sur des flux de 800, ce qui sera de toute façon demandé par le ministère, on demande aux universités de s'occuper de toutes ses ouailles. Certains ne resteront pas. Nous savons que nous aurons une perte de l'ordre de 15 % des étudiants, qui arrêteront à un moment donné. Imaginons que nous soyons 800, que nous en fassions passer 300 en tout, que 100 disparaissent environ, nous en avons tout de même entre 400 et 500 sur les bras. Il y a donc urgence que ce soit assez vite dans l'offre de formation, du moins dans une maquette globale.

Mme CADUSSEAU.– Il y a urgence, mais à la réunion des VP CFVU à laquelle j'ai assisté jeudi dernier, il y a encore un grand flou dans l'organisation des diplômes. Côté Santé, le programme n'est pas encore défini. Il devrait arriver vers le 15 avril, m'a-t-on dit. Du côté des autres composantes qui seraient susceptibles de préparer des licences avec une mineure Santé, quelle valeur aura le contenu de cette mineure par rapport à ce qui est préparé pour suivre à niveau 2 et 3 en études de santé ? Ici encore, nous n'avons pas d'informations sur le contenu et le détail. Il faut cependant avancer.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– (*Question hors micro - 17m53s*)

M. LE PRÉSIDENT.– La réponse du ministère est qu'il y aura des moyens. C'est pourquoi nous avons intérêt à avoir sinon les idées claires, du moins une sorte d'ingénierie raisonnable qui nous permette de faire tourner tout cela. D'autres universités en régions sont plus avancées que nous sur cette ingénierie. Nous avons un peu la main. Nous avons un programme à caler, mais avons tout de même la main quant à une certaine liberté sur les programmes. Nous pouvons faire un certain nombre de choses. Ce qui serait important est que nous puissions assez vite pouvoir définir les moyens supplémentaires qui nous seront nécessaires, afin que nous puissions aller en parler au ministère. Concernant la licence Santé, des moyens

et des flux, il faut vraiment y aller maintenant, sans quoi nous nous retrouverons extrêmement surpris par la vague.

M. WOLKENSTEIN.–(*Intervention hors micro – 19m30s*)

M. LEVREL.– (*Intervention hors micro – 20m00s*)

M. LE PRÉSIDENT.– C'est à nous de les définir. C'était un peu indiqué dans l'Alter PACES. Il y a des modules permettant de suivre en L2, et il y a un jury. Il y a un oral. Il y a des éléments de motivation ainsi que des éléments autour de connaissances qui permettent à un étudiant de suivre en L2. Les études continuent. Il ne faudrait pas qu'il y ait d'échecs en dominos. Je crois que cela avait été travaillé par Jeanne dans le cadre de l'Alter PACES. Il me semble que cela avait été bien vu. Ces éléments y sont donc. Il y a ensuite un oral et comme nous allons sur une montée en puissance de l'ordre de 30 % d'entrées par des licences de type mineures, il est certain qu'il y aura beaucoup d'étudiants venant d'autres licences. Cela se passe plutôt bien. Nous avons le recul des Alter PACES au niveau national. Cela se passe globalement bien. Cela crée une réelle diversité. Ce n'est pas plus mal. Notons que certains étudiants partent. Il n'y a pas que la médecine, il y a la pharmacie, l'odontologie et d'autres. Le résultat est globalement positif. Nous ne partons donc pas de zéro, mais d'une expérimentation déjà évaluée en partie. Nous avons en tout cas intérêt à prendre un papier et un crayon, car le problème n'est pas tant l'organisation que les flux. Ils sont importants, dès l'instant où le ministère ne les bouge pas en entrées, en capacité d'accueil L1. Le ministère ne veut, pour le moment, pas entendre parler de cette approche de baisse de capacités. Il y a donc tout de même une équation à résoudre à un moment donné.

Mme CADUSSEAU.– La philosophie de la formation, ce sont aussi des flux dans les deux sens. Nous ne voulons plus appeler cela « Portail Santé », mais les étudiants qui seraient dans cette première année de Santé et qui n'iront pas en L2 Santé auraient des UE d'ouverture pour assurer leur réorientation vers une autre licence de

l'université. Pour que cela fonctionne bien, il faudrait que ces flux soient bidirectionnels, avec les étudiants qui vont préparer leur année de licence dite disciplinaire avec une mineure santé qui serait intégrée.

M. LE PRÉSIDENT.– Certains rentrent, d'autres sortent. Oui ? Christian DUTIN.

M. DUTIN.– (*Intervention hors micro - 23m26s*)

Mme CADUSSEAU.– Il y en a beaucoup moins. Nous faisons le bilan pour savoir exactement, et surtout pour être certains que nous ne laissons pas des parcours en route par méconnaissance des dépôts de dossier d'un côté ou de l'autre. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais nous avons beaucoup moins de parcours et de mentions coaccrédités.

M. LE PRÉSIDENT.– Dominique ARGOUD.

M. ARGOUD.– (*Intervention hors micro - 24m16s*)

Mme CADUSSEAU.– C'était dans la lettre de cadrage, des multiples de trois pour pouvoir justement mutualiser des enseignements d'un parcours à un autre, d'une mention à une autre et pour favoriser la transversalité de nos formations au sens large. Il y avait cependant eu une ambiguïté. Les multiples de trois étaient au niveau des UE et non au niveau des ECUE. Au niveau des ECUE, vous faites comme bon vous semble. Toutes les formations ou toutes les UE ne sont pas décomposées en ECUE. Il y a en général des stratégies d'une composante à l'autre.

Mme POLONOWSKI.– (*Intervention hors micro - 25m38s*)

Mme CADUSSEAU.– Mais justement, vous montez ensuite des ECUE et vous pouvez ensuite jouer à l'intérieur. Si vous voulez mutualiser vos enseignements, et dans le cadre des EUR, les enseignements seront tout de même mutualisés, et si vous avez une UE avec deux ou quatre ECTS et qu'à côté, nous n'avons que des multiples de trois, nous ne nous entendrons jamais. Il manquera à un moment donné un ou deux ECTS, et nous n'avons jamais d'UE à un ECTS.

Mme POLONOWKSI. – (*Intervention hors micro – 26m27s*)

Mme CADUSSEAU. – Oui mais, en général, nous regroupons des enseignements et arrivons toujours à faire des multiples.

Mme POLONOWKSI. – (*Intervention hors micro – 26m46s*)

Mme CADUSSEAU. – Les blocs, c'est encore autre chose.

M. LE PRÉSIDENT. – Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Non.

Merci à Josette CADUSSEAU.

2.3 Information sur le projet « pôle pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation »

M. LE PRÉSIDENT. – Le prochain point est une information sur un projet dont nous avons déjà parlé, mais dont le calendrier a maintenant un peu changé. C'est l'occasion de faire un point. Denis ALAMARGOT assurera la présentation. Il nous parlera également pour information, puisqu'ensuite la CR sera bien entendu mobilisée sur le plan des conseils. C'est en tout cas un point d'information au CAC sur le projet de création de la fédération de recherche pour l'éducation et la formation. Denis ALAMARGOT.

M. ALAMARGOT. – Bonjour. Je m'appelle Denis ALAMARGOT, professeur en psychologie à l'ESPE de l'académie de Créteil, et donc de l'UPEC. Je suis également directeur adjoint de l'ESPE, chargé de la recherche et de l'internationalisation. C'est à ce titre que j'ai été chargé de porter le projet de réponse à l'appel PIA 3. Il s'appelle « Pôle pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation ». Comme tout PIA, c'est extrêmement structurant. L'objectif de cet appel pour l'État est de structurer la recherche pour l'éducation ou en éducation liée aux ESPE. Cela vise notamment à une amélioration de la formation des enseignants des premier et second degrés en poste, mais également en formation à l'ESPE. Il

s'agit d'améliorer leurs pratiques et d'aller vers une amélioration de la réussite des élèves. Voilà le contexte général.

L'objectif de l'appel est donc de structurer des pôles favorisant le développement professionnel des enseignants, en faisant émerger des grands ensembles de recherche. Telle est la vocation du PIA. En l'occurrence, trois à cinq pôles nationaux sont envisagés ici. Ils seraient dotés de 10 millions d'euros, 30 millions d'euros au total pour l'appel à projets. Entre trois et cinq pôles, cela signifie donc entre 7 à 10 millions d'euros par pôle sur dix ans.

Les ESPE sont évidemment en train de structurer des réponses. C'est extrêmement compétitif. Nous sommes en quelque sorte en rivalité territoriale et nationale en ce moment, avec parfois des alliances entre les ESPE. Parfois aussi, comme c'est le cas pour nous, nous irions seuls à la réponse à l'appel à projets.

L'idée ici est d'améliorer les pratiques pédagogiques des enseignants. Cela sous-entend d'améliorer la réussite des élèves, et ceci, en adossant ces meilleures ou ces nouvelles pratiques aux résultats de la recherche. Cela fait aussi partie des textes fondateurs de la réforme des ESPE, mais c'est à nouveau affirmé ici. Cela signifie qu'il y a un volet recherche, un volet formation, et surtout un transfert des résultats de la recherche vers la formation. C'est un élément assez central du projet sur lequel nous travaillerons ces prochaines semaines.

Parmi les souhaits du gouvernement, il s'agit d'avoir une recherche pluridisciplinaire de haut niveau. Cela signifie que différents laboratoires de différentes disciplines sont mobilisés sur le projet. Il s'agit également d'assurer le transfert que j'évoquais vers la formation continue. Cela signifie ici que notre partenaire, le rectorat, est aussi mobilisé à travers la formation de ses enseignants sur le terrain. Pour la formation initiale ici, nous relevons plus particulièrement de l'ESPE. Il s'agit de formation initiale de nos étudiants, de nos stagiaires en M1, en M2, mais aussi possiblement sur des parcours pré-professionnalisant, par exemple de licence.

Il y a trois moments préconisés dans l'appel à projets : la conception, l'expérimentation et le déploiement sur le terrain de ces nouvelles méthodes ou de ces méthodes améliorées d'enseignement. Nous avons structuré la réponse à l'appel d'offres autour de ces trois grands moments. Je voudrais les décrire rapidement.

Le positionnement de la réponse de l'ESPE et de l'UPEC en tant que porteuse de projet est de se positionner sur le territoire. L'appel est évidemment un peu fléché. Il y a par exemple des incitations à l'enseignement professionnel, au numérique ou encore aux fondamentaux. Nous avons décidé, et nous ne sommes pas les seuls en France au niveau des ESPE, de nous positionner sur les fondamentaux qui sont le fait de lire, écrire, compter, résoudre des problèmes et vivre en société.

Nous l'avons fait pour deux raisons. D'une part, nous avons des forces en termes de laboratoire de recherche qui nous permettent de nous positionner sur ces thèmes. D'autre part, ce sont bien des problématiques vives sur l'académie de Créteil et le territoire. Je ne me substituerai pas à mes collègues sociologues, mais ils savent bien que certaines de nos zones d'enseignement prioritaire ou de nos réseaux d'enseignement prioritaire sont preuves de réussite relativement faible. Surtout, nous sommes l'académie ayant pour spécificité d'avoir le plus grand nombre d'élèves scolarisés en REP ou REP +. Près de 300 000 élèves sont dans ce cas sur l'académie. C'est considérable. Nous avons donc un problème d'importance connue, identifié, étudié et sur lequel nous positionner est davantage un devoir qu'un *pouvoir*. Il s'agirait ainsi de résoudre des problèmes inhérents à la réussite ou à l'échec scolaire dans l'académie, résolution qui nous donnerait des solutions pour essayer au niveau national. En effet, l'objectif gouvernemental est aussi que les solutions trouvées par ces trois à cinq pôles structurants intéressent la nation entière pour résoudre les problèmes de scolarité.

Je disais donc : lire, écrire, compter, résoudre des problèmes et vivre en société. Nous allons étudier cela de l'école jusqu'au lycée, avec une attention particulière

aux lycées professionnels. Nous avons sur ce point aussi une problématique particulière dans l'académie de Créteil. L'objectif sera de réduire les inégalités sociales, de favoriser la réussite de toutes et tous, et notamment des plus faibles, pour une élévation du niveau d'ensemble et une justice sociale. Nous sommes ici dans les mots clefs qui caractérisent l'UPEC et sa politique générale.

Quelles sont les dimensions de réponse à l'appel ? Ayant précisé le contexte de la réponse, voilà un peu la dynamique que nous souhaitons mettre en œuvre. Je décrirai ensuite le processus en cours.

Pour aller vite, dans l'enseignement, il y a des enseignants, des pratiques et des dispositifs, et il y a des élèves. Nous étudierons classiquement les trois dimensions, avec l'idée de mobiliser des laboratoires. Vous avez la liste ici des laboratoires qui relèvent de l'UPEC, qui relèvent de l'Université Paris XIII ou encore Paris VIII. Ils sont donc pluridisciplinaires et pluriétablissements. Certains laboratoires sont en cotutelle. Nous avons interpellé les laboratoires avec lesquels nous étions en contact au niveau de l'ESPE depuis maintenant cinq ou six ans. Ils se sont librement positionnés ou non sur cet appel. Ensuite, chaque laboratoire a mobilisé les équipes et les chercheurs au regard d'une thématique volontairement très générale, celle de la réussite des élèves.

Ce processus a été engagé il y a maintenant un mois et demi et les laboratoires travaillent en ce moment à la complétion de fiches de laboratoire. Je reviendrai plus précisément tout à l'heure sur le processus. Un séminaire a eu lieu. Des échanges ont eu lieu. À la suite, des axes se dessinent, y compris des axes transversaux.

Ces laboratoires seront mobilisés sur deux aspects. D'une part, il s'agira d'étudier les réelles difficultés des élèves. Ce sera un premier axe. Une des particularités du projet est de partir de l'élève et de revenir à lui. Cela paraît évident, mais il faut bien préciser cette circularité. Il s'agit de cerner les difficultés des élèves et l'efficacité des pratiques et des dispositifs actuels, concernant la didactique, la pédagogie ou

encore les outils numériques utilisés dans les classes. Il s'agit de cerner les besoins de nos enseignants en formation continue ou dans notre ESPE. Il n'est pas dit que nos enseignements soient pleinement adaptés. Pouvons-nous les améliorer ? Il y a ici une part d'innovation à apporter.

Après cette phase d'évaluation viendra la phase d'expérimentation. Nous expérimenterons au sein de l'ESPE, sur le terrain, en formation continue, de nouvelles formations ou des formations adaptées. Nous évaluerons les pratiques et les dispositifs en vue de les améliorer et nous testerons ces améliorations. Enfin, nous validerons l'ensemble de ce dispositif auprès de ces élèves, l'objectif n'étant pas tant d'améliorer la formation des enseignants que de l'améliorer pour entraîner une réussite réelle et mesurable des élèves.

Il y a donc deux aspects, avec des recherches qui seront fondamentales sur des questions appliquées. C'est en quelque sorte ici la partie rouge, qui mobilise différents laboratoires. Deuxièmement, un dispositif de transfert amènera dans les réseaux des établissements de nouvelles pratiques. Il s'agira de les tester *in vivo*, sur le terrain.

J'évoquais les trois étapes. Il y a la conception, c'est-à-dire le fait d'évaluer les besoins et proposer des aides. Il y a l'expérimentation des approches pédagogiques. J'insiste sur un fait. L'appel à projets nous engage fortement à des approches expérimentales de type méthodologie, comme en médecine pour évaluer l'efficacité d'un médicament. Je me permets cette analogie. Cela suppose des pré-tests, post-tests, des groupes contrôle et des groupes expérimentaux. Par les forces en présence à l'UPEC, nous allons bien évidemment allier ces approches expérimentales à des approches plus ethnologiques, plus cliniques. Nous aurons donc une méthodologie mixte pour aborder ces problèmes.

En troisième étape, après avoir validé les nouvelles approches méthodologiques, il s'agira d'améliorer la réussite des élèves en les déployant au niveau académique

et au niveau national, si possible. Il faudra structurer un réseau de partenaires, le Réseau Canopé ou d'autres diffuseurs.

Dans la réponse à l'appel, il est important de nous situer par rapport à l'existant. Nous avons donc conçu ce projet avec les laboratoires, avec les formateurs à l'ESPE, avec les différents conseils inhérents à l'ESPE, avec en tête la structuration depuis cinq à six ans, avec la réforme des ESPE et de la recherche qui s'y est développée. En l'occurrence, nous nous appuyons sur un ensemble de laboratoires partenaires. Je les évoquais. Ils travaillent avec l'ESPE depuis maintenant cinq ou six ans, notamment par des appels à projets internes qui ont permis de subventionner des projets incubateurs au niveau de l'ESPE. Ils ont permis d'aider par exemple au déplacement de chercheurs de laboratoire, de collaborer à des déplacements, des publications ou autres. Ce partenariat est maintenant installé avec sept ou huit laboratoires. Il y a aussi une Structure Fédératrice de Recherche (SFR) sur laquelle je reviendrai. Elle aidera à identifier et faciliter la collaboration des laboratoires. Nous avons plusieurs projets de recherche nationaux et internationaux, type e-FRAN, ANR, ou encore des ANR bilatérales avec d'autres pays, qui sont localisés à l'ESPE qui accueille trois laboratoires. Nous pouvons aussi nous appuyer sur cette expérience. Nous avons des projets de recherche incubateurs qui sont évalués et soutenus par la Mission recherche de l'ESPE. Elle est composée d'un Conseil scientifique, constitué paritairement des différents représentants des universités partenaires. Nous avons également des projets de recherche accompagnement REP et REP+. Ce sont des projets très originaux de recherche accompagnement. Ils allient recherche et formation sur le terrain des enseignants par la recherche. Ces projets sont aidés par le rectorat. Nous pourrions également nous appuyer sur eux pour montrer que nous avons déjà avancé.

Enfin, nous avons mis en place il y a un an et demi une Maison de la Recherche et de l'Innovation (MRI). À travers deux services, recherche-internationalisation et

innovation-formation, elle offre des services aux recherches, aux laboratoires, en termes de capacité d'accueil et de soutien logistique. Cela permettra aussi d'asseoir une structure de type PIA 3.

Passons à l'agenda et à la conduite de projet pour conclure cette partie. La date de dépôt était initialement prévue le 6 mai, c'est-à-dire demain. Il y a quinze jours, le ministère nous a annoncé un report. Cela nous a beaucoup rassurés. Ce report était en quelque sorte prévisible. Il renvoie au 10 juillet. Nous sommes donc aujourd'hui à trois mois du dépôt, ce qui nous laissera le temps, non pas de changer le rythme, mais de baisser le *tempo*. Cela nous permettra un temps de réflexion et de réunions plus régulières ou plus fréquentes des différents comités.

Je vous laisse parcourir les différentes réunions qui ont pu avoir lieu pour structurer. Nous avons passé un mois et demi à faire des consultations, consulter le partenaire rectorat, les laboratoires et les chercheurs de l'ESPE. Nous avons tenu des réunions de Comité de pilotage.

Notons surtout un élément important et fondateur. Les 19 et 20 mars, nous avons organisé un séminaire de deux jours. Je l'évoquais en introduction. Préparé en amont, il a été l'occasion pour les laboratoires de présenter les différentes actions et opérations de recherche qu'ils envisagent relativement à la thématique.

Cela a été intéressant à un double titre. Ce séminaire a réuni plus de 40 personnes et 9 laboratoires et il a constitué un véritable évènement scientifique. C'était la première fois à l'ESPE que pendant deux jours intensifs, les différents laboratoires impliqués s'exposaient mutuellement et comprenaient mieux ce que chacun faisait avec les différentes approches. À l'issue de ce séminaire, nous avons pointé des directions, des collaborations émergentes et structurantes. Les laboratoires travaillent maintenant jusqu'environ mi-avril à l'élaboration de leurs fiches laboratoire et ils se rencontrent pour créer des axes transversaux.

Ceci étant dit, deux comités sont créés. Le premier est un Comité de pilotage dont je vous laisse lire ici la liste des participants. Ces différents collègues sont impliqués à un niveau ou un autre dans l'UPEC ou l'ESPE dans des responsabilités politiques ou pédagogiques. Les directeurs des laboratoires, ou leurs référents lorsqu'ils ne peuvent se déplacer, s'ajoutent à ce Comité de pilotage. Nous avons pu réunir ce Comité de pilotage en partie ou en totalité, et il sera amené à se réunir encore certainement deux ou trois fois avant les échéances du dépôt du dossier.

Nous avons également un comité lié au Comité de pilotage. Il s'agit du Comité de rédaction. À partir des différentes instances, il aura la lourde tâche de composer un document-martyr qui circulera auprès des différents partenaires du Comité de pilotage. De version en version, il nous amènera au dépôt de la version finale, le 10 juillet.

Le processus est évidemment relativement lourd. Cela présuppose un travail constant. Nous sommes aidés par le SAPAS et la DEVE, que je remercie ici d'avoir extrait rapidement des données pour contextualiser le projet. Nous avons aussi le soutien de l'UPEC, qui nous permet aussi d'avancer sereinement et rapidement.

Voilà pour un point d'étape. Vous avez compris que le processus est en cours. Le fait d'avoir une prolongation sur la date nous offre un peu plus de respiration. Cela nous permettra de structurer plus profondément encore le projet, en réunissant les différents acteurs à différentes reprises. Nous sommes finalement à trois mois du dépôt, à mi-parcours. Nous travaillerons maintenant fortement sur le transfert et sur la formation sur le terrain. Monter un très beau programme de recherche ne suffira pas. Il est attendu que les résultats de la recherche irriguent le terrain, et c'est très difficile à mener. Nous devons donc nous assurer du partenariat des établissements et du rectorat, ainsi que d'avoir une visée. Il y a beaucoup de collègues sur le terrain. L'académie de Créteil est importante numériquement. Le souhait du rectorat est de s'intéresser aux collègues en poste depuis une

vingtaine d'années. Il estime que nos jeunes étudiants stagiaires sont assez bien formés et qu'ils ont devant eux un certain avenir. Ils resteront ou muteront. Un des problèmes de l'académie se concentre sur des collègues en poste depuis vingt ans, qui sont restés et se retrouvent parfois assez loin des formations initiales ou continues du rectorat. Il y a ici une problématique de comparaison entre des néo-enseignants et des enseignants ayant un peu plus d'expérience et/ou étant plus en difficulté. Voilà la problématique. Nous travaillerons donc dans le mois qui suit au montage de cette structure de transfert.

Outre les laboratoires, nous avons aussi comme partenaires des startups. Citons notamment la startup Didask qui s'intéresse à la programmation de didacticiels pour apprendre le français et les mathématiques, pour renforcer les fondamentaux à destination de nos enseignants. Citons également Magik Eduk, une startup poitevine qui développe des logiciels afin d'améliorer l'apprentissage de la lecture chez nos élèves les plus en difficulté, ou encore EdFab, une structure qui appartient à Cap Digital qui sera aussi partenaire du projet. Si vous connaissez la structure, Cap Digital est implantée en Seine-Saint-Denis, et donc en plein territoire. Nous pourrions donc articuler des formations et des *process* innovants dans ses locaux.

Voilà pour le contexte. Nous en sommes là.

2.4 Information sur le projet de création de la fédération de recherche « Recherches pour l'éducation et la formation »

M. ALAMARGOT. – Pour le deuxième point de ma présentation, si vous me permettez cette transition, je veux vous parler aussi d'un projet qui date maintenant de trois ou quatre ans. Nous avons pu y travailler avec les différents laboratoires impliqués. Il s'agit d'une SFR. Nous avons entamé ce projet il y a quelques années dans l'idée de fédérer les laboratoires et de leur faciliter la vie et les échanges. Vous savez que

l'on peut assez aisément monter une SFR, comme on peut monter un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS). Il s'agit d'une convention qui lie les laboratoires et permet d'instancier des collaborations, sensiblement à l'image d'un GDR au niveau du CNRS.

Pour des raisons administratives, puisque nous avons été en administration provisoire, nous avons mis un coup d'arrêt à la SFR. Nous la relançons maintenant que nous avons une nouvelle présidence, d'autant plus que nous en avons besoin comme un outil de structuration pour le PIA 3. La conjonction est bonne.

Cette SFR est vraiment en cours de finalisation de sa convention. Il reste à la confronter aux différentes instances de l'UPEC, à la CR et autre. C'est le projet qui prend corps et qui devra être modulé puis voté.

Le principe n'est surtout pas de se substituer à un laboratoire. Ce n'est pas du tout le but de l'ESPE ou d'une SFR. Le but est au contraire de réunir des moyens supplémentaires pour faire fonctionner les laboratoires. Il ne s'agit donc pas de substitution, mais de soutien, en l'occurrence sur deux aspects. Le premier, ce sont les questions de recherche pour l'éducation et la formation. En ceci, nous rejoignons le PIA 3. Deuxièmement et surtout, la SFR aurait pour mission de conduire des recherches nouvelles en lien avec les demandes de terrain. Ici, il s'agit du terrain spécifique de l'académie de Créteil.

La SFR prendrait la forme d'une convention-cadre. Ce serait une structure ouverte. Avec l'ajout de laboratoires ou de nouveaux établissements gérant ces laboratoires, nous pourrions compléter la liste des laboratoires avec des avenants. Nous regroupons évidemment des unités de recherche volontaires qui seraient situées dans le périmètre de l'ESPE, dans des académies voisines, éventuellement avec des collaborations scientifiques.

Cette SFR intégrerait les besoins du rectorat ainsi que des associations de praticiens ou de professionnels. Il faut donc concevoir la SFR comme une sorte d'interface.

Il s'agit d'une structure qui permettra d'établir des liens entre le terrain, les chercheurs, des chercheurs de disciplines différentes, le monde académique et le monde professionnel. Ici encore, vous retrouvez les éléments principaux qui composent notre réponse au PIA 3, SFR et PIA 3 concourant au même objectif.

L'idée de la SFR est de pouvoir organiser des rencontres et des séminaires, à l'instar du séminaire de deux jours qui s'était tenu les 19 et 20 mars. Il a aussi pour but de susciter de nouvelles collaborations que nous n'aurions pas forcément envisagées. Il a aussi pour objectif de favoriser la réponse à des appels à projets pluridisciplinaires et d'offrir des moyens d'accueil aux projets financés.

Lorsque nous avons eu ce projet de SFR, la question s'est posée de la relation entre la SFR qui serait localisée à l'ESPE et l'axe stratégique SPEF, formation. Cette SFR peut en fait tout à fait être intégrée à l'axe stratégique. Il se trouve qu'historiquement, la SFR était un projet qui avait émergé avant l'axe SPEF, mais nous pouvons tout à fait envisager de renverser la temporalité. La SFR, comme le PIA 3, peut devenir un outil de l'axe stratégique SPEF.

Pour finir, nous avons conçu la convention qui est actuellement à l'étude au service juridique et à la DRV de la même façon que l'architecture d'un GDR, avec trois comités ou trois conseils scientifiques. Cela peut évidemment bouger en fonction des aspects légaux et de l'avis des différents partenaires. L'idée est d'appuyer la SFR sur le Conseil scientifique de la Mission recherche et sur le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE. Ces conseils préexistent et sont paritaires. Au lieu de réinventer un conseil scientifique pour la SFR, nous pourrions donc capitaliser sur le conseil existant, auquel s'adjoint le Conseil des directeurs de laboratoire.

Pour le moment, il y a entre huit à dix unités de recherche intéressées par la SFR, c'est-à-dire qui ont déjà travaillé sur le principe de la SFR. Deux ou trois réunions de structuration ont eu lieu. La liste ici n'est pas stable. Elle n'est pas forcément

finie, mais elle se recoupe évidemment fortement avec la liste des laboratoires impliqués dans l'appel PIA 3.

Je vous remercie. Il s'agissait donc d'un simple point d'information, puisque nous sommes au milieu des *process*.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci à Denis ALAMARGOT d'avoir été complet. Il s'agit effectivement d'un point d'étape, mais il est important, quand bien même le calendrier a changé. Nous avons également annoncé la FDR. Je pense que c'est ouvert à discussion. Avez-vous des commentaires ou des questions pour Denis ALAMARGOT ? Oui ? Cédric FRETIGNÉ.

M. FRETIGNÉ.– (*Intervention hors micro - 24m29s*)

M. ALAMARGOT.– Merci beaucoup, et merci aux laboratoires également pour leurs contributions.

M. LE PRÉSIDENT.– Il faut reconnaître que Denis ALAMARGOT a une façon très douce de piloter des ensembles compliqués. Marie Emmanuelle.

DE LA SALLE.– (*Intervention hors micro - 26m46s*)

M. ALAMARGOT.– C'est une remarque très importante et sur laquelle il faudra que nous travaillions. Je suppose que les laboratoires demanderont à tout un chacun des bourses doctorales, donc aussi alimentées avec une orientation éducation.

DE LA SALLE.– Merci Denis. (*Intervention hors micro - 27m18s*)

M. ALAMARGOT.– Il y a plusieurs niveaux de réponse à cette question. Vous évoquez de fait les INSPE. Nous avançons aussi là vers une réforme. Je dis « *nous avançons vers* », car la première démarche consiste à rationaliser nos maquettes en termes de répartition, de pourcentages et de thématiques abordées. Dans les deux ou trois ans, il faudra que nous modifiions aussi les maquettes. Cela signifie que nous ne sommes *a priori* pas assujettis à un bouleversement dès septembre, mais à quelque chose qui sera progressif, même si ce sera rapide. Je

pense que c'est à phaser avec le PIA 3 qui, lui, doit être vécu sur dix ans. Concrètement, nous travaillerons sur des cycles de cinq ans. Cela signifie environ un an d'évaluation, deux ans d'expérimentation et d'observation, des résultats et de l'essaimage, et on recommence. Cela signifie que nous concevons le PIA 3 de façon à résister à des mouvements de réforme des maquettes, si je peux me permettre cette comparaison, et donc de pouvoir se phaser. Cela répond à une première partie de votre question sur la réforme des ESPE en INSPE. Cela suppose évidemment une prudence liée à la réponse au PIA 3. Nous devons tenir compte de cette réforme.

La place du concours est un élément déterminant. Lorsque l'appel à projets a été publié, nous ne connaissions pas encore sa place. De fait, si le concours était en licence, cela aurait complètement changé la façon de voir nos investigations. Le concours serait *a priori* ici en sortie de master 2. Cela rajoute encore une inconnue. Maintenant que nous y voyons un peu plus clair sur cet aspect, nous pouvons anticiper un peu plus la marge de manœuvre dont nous disposons pour faire évoluer les formations.

Vous avez évoqué les aspects politiques. Oui. Il se trouve que lorsqu'on veut s'intéresser aux fondamentaux, on est forcément dans le champ de vision ou les objectifs du ministère. Il y a la réussite pour tous qui est clairement l'annonce Blanquer, ainsi que les inégalités sociales qui ne sont pas forcément considérées de la même façon par le gouvernement actuel. Nous essayons d'allier un point de vue qui est un point de vue social général par rapport à l'académie. Voilà pour l'aspect le plus politique. Il est évident qu'il nous faut le soutien du recteur. Nous l'avons. Nous prévoyons donc le projet en tenant compte des politiques, mais de façon apolitique. C'est un projet scientifique et territorial et nous pouvons tenir notre discours, car ce territoire a une réalité qui dépasse les élections, en quelque sorte. Ce n'est donc pas un projet d'opportunité, même si les termes correspondent à l'analyse du gouvernement actuel.

Je pense que cela fait partie des réponses importantes. Nous en avons discuté dans ces termes avec le recteur. Il voit aussi un intérêt à ce que Créteil y aille seul. Il avait aussi été politiquement question de faire une grande alliance Île-de-France. Cela nous aurait probablement garanti le fait d'avoir un pôle, mais cela ne nous aurait pas forcément garanti une réponse très claire par rapport à la problématique de la grande pauvreté dans l'académie par exemple, la réussite, les REP et autres. Il y a une configuration très différente de Créteil. Paris déposera un projet sur la grande pauvreté, mais il sera localisé dans le XIX^e arrondissement. Ce n'est pas forcément une ligne de force que d'aligner les trois ESPE.

Il y a donc une réflexion politique et stratégique, mais elle n'est jamais coupée de nos laboratoires, de nos forces, de ce que nous sommes capables de faire ni de notre terrain.

J'en viens à la deuxième partie de la question, sur l'EL. Ici encore, certains dispositifs existent déjà dans les composantes, notamment de formation pré-professionnalisante au métier d'enseignant. Il s'agit donc évidemment de ne pas faire d'ingérence dans les parcours des composantes, mais de voir s'il peut y avoir des expérimentations dans ces parcours à un moment donné. Il ne s'agit pas de créer un nouveau parcours qui mettrait en difficulté un parcours déjà existant. Cela ne relèverait pas de nos prérogatives. Sur la base du volontariat et de chercheurs qui peuvent être aussi impliqués dans ces parcours, il faudra voir comment ces derniers pourront être mis à contribution pour des expérimentations.

Si nous avons le PIA 3 ici, je rajouterai également le phasage possible avec le PIA 2 Pulse qui est obtenu sur la pédagogie universitaire. Il y aurait des transferts possibles d'analyse, de compétences et de réponses de formation. Je suis désolé de cette réponse longue, mais la question amenait une précision à différents niveaux.

Mme HUMAIN-LAMOURE. – (*Intervention hors micro - 04m17s*)

M. ALAMARGOT.– J’entends. Je pense qu’une ou deux réunions du Comité de pilotage seront prochainement consacrées à cette structure de gouvernance. Nous pouvons être pragmatiques, faire le bilan de nos comités et de nos conseils scientifiques qui préexistent, voir ce qui peut être créé, approché ou arrimé. J’entends bien votre remarque. Nous devons cependant tenir compte aussi des préconisations annoncées dans l’appel à projets. La gouvernance est assez clairement définie. Un conseil scientifique sera indispensable. Nous devons montrer que le pilotage de ce projet pendant dix ans sera impeccablement mené et extrêmement bien construit en fonction du contexte. J’entends bien votre remarque et je pense que rien n’est interdit. Quand j’évoque l’idée de se baser sur le préexistant, il ne s’agit pas de surmultiplier les conseils. Nous savons ne pas pouvoir être de tous les conseils. Cependant, si par exemple il y a dans la SFR un conseil élargi composé de membres représentant paritairement les universités, que les directeurs de laboratoire et différents vice-présidents sont présents, en ajoutant les formations doctorales, je pense que nous pourrions avoir un conseil qui pourrait siéger une ou deux fois par an et qui aurait un très grand rôle dans l’orientation. Notez qu’un conseil de ce type existe aussi à l’ESPE, c’est le Conseil d’Orientation Scientifique et Pédagogique. Il a un périmètre un peu plus restreint. Nous pourrions sans doute faire un alliage, au bon sens du terme, pour avoir un matériau résistant.

DE LA SALLE.– (*Intervention hors micro – 06m58s*)

M. ALAMARGOT.– Merci pour votre témoignage. Nous avons des retours d’autres académies, dont Versailles et Paris. De fait, les processus y sont beaucoup plus descendants. Nous avons opté pour un processus *bottom-up*. D’aucuns peuvent le trouver insuffisamment ascendant. Néanmoins, les laboratoires sont libres de proposer les opérations. C’est notre rôle que d’agréger et de faire en sorte que les lignes de force ressortent.

Concernant la méthodologie croisée, je crois que c'est une force. Nous avons des laboratoires expérimentaux. Ils savent monter des plans, pré-test, post-test et contrôle. Je pense par exemple au laboratoire de didactique des mathématiques ou au laboratoire de psychologie cognitive. Cela fait partie des méthodologies. Nous avons aussi des laboratoires qui pratiquent des entretiens d'explicitation, de l'ethnographie et de la sociologie par enquête. C'est une richesse. Nous associerons à des plans expérimentaux des extractions d'échantillons très prototypiques. Ils seront par exemple analysés en termes ethnographiques. C'est à mon sens une force méthodologique. Nous la mettrons en avant.

M. DURASTANTI. – (*Intervention hors micro – 09m25s*)

M. ALAMARGOT. – De fait, je n'ai pas parlé ici de collaboration internationale, mais elle existe bien et elle sera travaillée dans les jours qui viennent. Nous avons un partenariat privilégié avec l'université de Sherbrooke au Québec. Elle est sur des problématiques relativement similaires et a beaucoup travaillé sur la notion de transfert. C'est la même langue, la même orthographe et la même difficulté. Ce n'est pas la même culture, ce ne sont pas les mêmes curriculums ni les mêmes formations. Notre partenariat est assez ancien. Une convention-cadre nous lie au niveau des deux universités. Nous avons déjà travaillé avec eux et nous avons un engagement signé du président de l'université de Sherbrooke, s'engageant à soutenir le PIA 3. Nous pourrions donc opérer des transferts, non pas technologiques, mais pédagogiques, et donc profiter de leurs avancées.

Il est dit aussi dans l'appel à projets que l'insertion et l'intégration de chercheurs étrangers sont évidemment bien perçues. Chaque laboratoire s'est positionné quant à ses collaborations préexistantes avec différents pays. Outre ce partenariat privilégié avec Sherbrooke, nous pourrions donc aussi faire état d'un réseau international. C'est notamment beaucoup le cas avec l'Amérique du Sud.

M. LE PRÉSIDENT.– Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Non. Merci à Denis ALAMARGOT, bravo et bon courage, la route étant encore longue. Elle est cependant bien tracée.

3. VIE ÉTUDIANTE

3.1 Information sur le dispositif RÉBUS +

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de passer à l'exposé sur le dispositif RÉBUS+, un dossier qui était tombé un peu en désuétude. Il s'agit d'un réseau pour que les étudiants soient rapidement vus. C'est la question de l'accès aux soins des étudiants. Cela n'avait pas fonctionné ou cela avait mal fonctionné pour différents réseaux. Nous ne détaillerons pas forcément tout. Lorsque nous nous sommes vus, notamment avec le SSU, Marie-Lorraine GUISNEL et maintenant Hervé, nous avons pensé qu'il s'agirait de reprendre ce dossier sous forme d'un dossier non plus RÉBUS, mais RÉBUS +. Nous avons pensé reprendre les choses avec un programme, avec un vrai projet.

Étienne AUDUREAU a piloté déjà une première approche et il a repris ce dossier. Il est PU-PH en santé publique au CHU et il va vous présenter ce dossier, avec évidemment toute l'équipe SSU. Vous pouvez peut-être vous présenter ?

M. JAMI.– *(Présentation hors micro – 13m10s)*

M. LE PRÉSIDENT.– Nous écoutons Étienne AUDUREAU.

M. AUDUREAU.– Merci. Bonjour à tous. Comme Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ l'a souligné, je suis PU-PH en épidémiologie et biostatistique à la faculté de médecine de Créteil. Je vous présente un point d'information sur le dispositif RÉBUS + au nom du Groupe de Travail (GT) dont vous voyez les principaux membres ici, dont Hervé JAMI. Signalons également Émilie FERRAT, qui est MCU en médecine générale au département de médecine générale de la Faculté de médecine, Marie-

Lorraine GUISNEL, Julien LE BRETON qui est également médecin généraliste et Thomas BARNAY en économie.

Je vais donc vous présenter ce point d'information sur RÉSUS +. Il a deux aspects principaux. Le premier est de relancer le dispositif d'accès aux soins RÉSUS, que nous appellerons RÉSUS 1. Il avait été proposé et mis en place en 2012. Pour plusieurs raisons, il a décliné depuis cette date. Deuxièmement, il s'agit d'avoir une extension de ce dispositif aux étudiants et au personnel de l'UPEC. La deuxième partie de cette présentation sera consacrée à la création d'un Observatoire de la santé. Il permettra de suivre l'état de santé perçue, à base d'autoquestionnaires, à la fois des étudiants et des personnels, *via* une plateforme internet dédiée que nous appellerons une e-cohorte. Voilà pour le résumé de ce dont je vous parlerai ensuite.

Commençons rapidement par le contexte. RÉSUS 1 s'inscrivait dans le contexte socioéconomique globalement plus défavorisé de la zone géographique des étudiants de l'UPEC et dans une volonté affichée de contribuer à la réduction des inégalités d'accès aux soins, notamment en mettant à disposition des étudiants une liste de médecins généralistes de secteur 1 après une orientation du SSU, et la mise en place d'un tiers payant sans avance de frais. C'était un dispositif qui visait à faciliter à l'accès à tous les étudiants grâce à RÉSUS. RÉSUS signifie Réseau Universitaire de Santé des Étudiants de l'UPEC. Il s'agissait d'un partenariat assez large entre l'UPEC, le département de médecine générale, le collège des médecins généralistes ainsi que le conseil de l'ordre du Val-de-Marne.

Vous avez sur l'écran une représentation graphique du réseau constitué à l'époque, en 2012. Vous le voyez, il est assez large sur le plan géographique, avec une vraie volonté de couvrir toute la zone géographique théorique des étudiants afin qu'ils aient un accès facilité, quel que soit l'endroit où ils habitent. Il s'agit d'un réseau théorique. Il y avait près d'une centaine de médecins. Nous pensons que parmi les raisons d'échec du premier dispositif, il y avait le fait que ce réseau théorique était

très difficile à mobiliser, avec des étudiants qui s'adressaient en priorité aux médecins généralistes proches de l'université, c'est-à-dire proche de Créteil et même à Créteil. En pratique, Marie-Lorraine GUISNEL ne me contredira sans doute pas, il y avait au maximum quatre ou cinq médecins seulement qui étaient réellement sollicités et donc réellement au courant du dispositif. Il s'agissait donc d'un dispositif théorique très lourd et très large, mais difficile à dynamiser.

Deuxièmement, sur le plan du circuit, c'était centralisé par le SSU qui s'appelait à l'époque le SUBS. Il avait un rôle central pour aiguiller les étudiants vers le bon médecin. Là aussi, beaucoup de temps était consacré à faire des fiches de suivi, il y avait des difficultés à avoir des données d'activités précises, et d'autres problèmes de ce genre.

Je passe à la partie Observatoire de la santé. Associé à ce qui a été dit précédemment, nous avons un intérêt actuel pour ce que nous appelons les e-cohortes de sujets ou de patients suivis, comme dans des études de cohorte classiques observationnelles, mais par internet. Cela présente plusieurs avantages. Nous pouvons créer une application et un site web dédiés. Nous avons des recueils de données, ici sur la santé perçue, par autoquestionnaire, sur le mode de vie, la qualité de vie et autre, qui sont facilités, avec des rappels automatiques et des contrôles qualité, tout ce que l'informatique permet. Cela permet une diminution des coûts par rapport à une cohorte classique pour laquelle nous envoyons des questionnaires par voie postale et nous relançons par téléphone.

Un exemple qui n'a pas servi de modèle, mais d'illustration de ce que nous souhaiterions faire est celui de la e-cohorte bordelaise i-Share. C'est un projet très important, un PIA de 2010 dont l'aide financière allouée est de 8 millions d'euros. Je vous préviens d'emblée, nous n'en demandons pas tant et nous ne coûterons pas aussi cher. Le projet i-Share est de très grande envergure sur toute la population étudiante de l'université de Bordeaux. Nous avons ici une illustration de la page

d'accueil de cette e-cohorte. Elle montre que, dès lors qu'on est étudiant au sein d'une université, il est possible de s'y inscrire et de remplir des questionnaires sur différents modules d'intérêt. Ce projet a coûté très cher, car y sont notamment adossés des modules de recherche fondamentale en imagerie, avec la réalisation d'IRM ou encore de scanners cérébraux. Il y a des parties extrêmement coûteuses. Ce n'est absolument pas notre objet.

Il est difficile de travailler lorsque l'on n'a pas d'acronyme. Nous avons donc travaillé avec RÉSUM+ pour cette nouvelle version. Nous avons également proposé un logo temporaire. Il vaut ce qu'il vaut et il sera peut-être changé, mais il était pour nous fondamental d'avoir cet aspect visuel et d'éviter le côté « Croix-Rouge ». Voilà donc le logo temporaire RÉSUM+.

Le projet RÉSUM+ comporte deux aspects. Le premier est l'aspect « accès aux soins facilité », dans la droite ligne de RÉSUM 1. La nouveauté est la création d'un Observatoire de la santé.

Qui est notre cible ? Comme dans la première version, nous voulons toucher les étudiants, mais élargir également au personnel de l'université.

Que serait-il proposé ? Pour la partie accès aux soins, nous aurions le même type de système de tiers payant avec un réseau de médecins généralistes partenaires. Côté Observatoire de la santé, ce serait une e-cohorte. Elle permettra à la fois de produire des indicateurs annuels sur l'état de santé perçue des étudiants et du personnel de l'UPEC, notamment en termes de qualité de vie et de stress au travail, ainsi à terme que de pouvoir mener des travaux scientifiques sur cette base de données. C'est du moins notre souhait, l'idée étant que si le projet est lancé et prend bien, nous aurons assez rapidement des données sur 2 000, 3 000 ou 4 000 étudiants. Nous savons bien que nous n'aurons pas d'emblée des chiffres extraordinaires ni représentatifs. Dès lors qu'il s'agit de remplir des questionnaires, nous savons que nous ne toucherons pas toute la population. Cela n'empêche

cependant pas de mener des travaux scientifiques sur ces données. Nous savons interpréter ce biais de sélection et y apporter la plupart du temps des réponses raisonnables.

Je détaillerai rapidement les différents aspects proposés ici. Pour la partie accès aux soins, il s'agit donc de toucher les étudiants et le personnel avec un réseau RÉSUM+ reconstitué qui tirerait les leçons de RÉSUM 1, avec moins d'ambition sur le plan quantitatif du nombre de médecins généralistes, mais une distribution plus rationalisée, et surtout une formation et une mobilisation desdits médecins. L'objectif est de créer un réseau d'une dizaine de médecins généralistes sur des zones ciblées, avec des médecins « chouchoutés » de façon à être vraiment présents dans le réseau.

Concernant les modalités de ce dispositif, il s'agira d'un engagement de ces médecins généralistes à permettre un accès rapide à la consultation. Nous définirions ce terme « *rapide* » en fonction des cas, bien entendu. Cet accès devra être avec tiers payant sur présentation de la carte étudiante, pour la partie étudiante. L'idée est de faciliter le travail du SSU et de tout centraliser sur la plateforme internet RÉSUM+. Elle servira à la fois à la partie e-cohorte et à celle de suivi de l'activité du SSU et des médecins généralistes. Tout y sera centralisé avec des moyens pour consolider la participation des médecins généralistes, en termes de formation initiale afin de bien leur expliquer le dispositif, à quoi il sert et qui ils peuvent joindre s'ils ont des questions, mais également pour valoriser leur activité de façon importante pour qu'ils trouvent un intérêt à participer à ce réseau. Il n'y a pas de motif au-delà de celui de contribuer à faciliter l'accès aux soins des étudiants et des personnels. Il est important de leur donner envie de continuer à le faire, et donc de valoriser leur rôle le plus possible, notamment par des actions de communication.

Vous voyez ici un schéma présentant l'organisation proposée, avec une plateforme internet qui centralise l'ensemble, un aspect e-cohorte, suivie par questionnaire des étudiants et du personnel, le SSU qui peut suivre ainsi son activité, ainsi que le médecin généraliste qui peut également suivre la sienne et renseigner des données minimales sur les résultats de consultation.

Sur la partie Observatoire de la santé, le plan général est donc une e-cohorte. Nous suivons dans le temps les étudiants et les personnels avec des questionnaires répétés, tous les ans par exemple pour la plupart des modules que nous anticipons. Comment inviter les étudiants et les personnels à participer ? Pour les étudiants, le moment de l'inscription est un moment privilégié que nous anticipons. Il ne s'agit évidemment pas de rendre obligatoire l'inscription sur le site, ce n'est pas notre idée, mais il s'agit de la rendre incontournable. Il s'agira de présenter le dispositif comme un vrai plus de l'UPEC, comme un accès facilité aux soins et des questionnaires pour participer à la science. Il y aura potentiellement des tombolas et d'autres choses que je vous présenterai ensuite. Côté personnel, les invitations peuvent passer par les courriels ainsi que par de petits *flyers* adossés au bulletin de paie.

Comme dit tout à l'heure, la cohorte sert également à recueillir des informations sur les données d'activité du SSU et des médecins participants au réseau.

Qu'est-ce qui serait mis à disposition des étudiants et des personnels sur le site de l'e-cohorte RÉSUM+ ? Premièrement, il s'agirait de donner de l'information de la santé et de promotion de la santé, des messages de prévention, des quizz et des questionnaires pour se tester sur sa consommation de tabac ou son activité physique. Des données existent et sont facilement reproductibles. Nous prévoyons de les donner aux étudiants et aux personnels de façon légère, sympathique et ludique.

Nous avons ensuite la partie recherche avec les questionnaires. Ils fonctionneraient par module. Il y aurait un premier questionnaire « socle » sociodémographique pour savoir les caractéristiques d'âge, de sexe, de composantes et autres. Il y aurait ensuite des modules optionnels, car il ne s'agit pas d'emblée d'ouvrir un site contenant des milliards de questionnaires à remplir. Nous savons très bien que cela ne fonctionne pas. Il s'agirait plutôt de proposer des thèmes de recherche, des modules qui pourraient être proposés à l'étudiant. Il pourra ainsi s'emparer d'une thématique, comme l'alimentation, la qualité de vie ou encore le stress. On peut commencer chaque module de façon indépendante, et le terminer plus tard avec des rappels automatiques quand on a commencé un module sans le terminer, tout ce que permettent les outils numériques actuels.

Nous avons listé un certain nombre de thèmes sur ces questionnaires, mais cette liste n'est pour l'heure qu'indicative. Nous souhaiterions proposer la création d'un comité scientifique pour cet Observatoire de la santé. Cela permettrait d'une part de choisir les thématiques et les questionnaires proposés. Il ne s'agit pas d'avoir un comité un peu opaque qui choisirait les questionnaires qui l'intéressent, car cela correspondrait à ce que fait son équipe de recherche ou son laboratoire. Il s'agit de proposer cet outil à l'ensemble de la communauté afin de proposer des questionnaires d'intérêt. Nous aurions donc une décision collégiale du comité pour, au fil des années, proposer diverses campagnes d'étude avec différents questionnaires qui pourraient changer au fil des saisons et des questions qui se posent. Nous aurions évidemment un socle commun que nous poursuivrions chaque année, mais nous pourrions tout à fait avoir des modules optionnels ouverts à la réflexion collective. L'idée de ce comité scientifique est également de planifier les travaux scientifiques, et notamment les masters, master 1, 2 ou thésards qui pourraient travailler sur ces données. Nous espérons en effet avoir à terme une base de données extrêmement riche, en termes de questionnaires, de nombre et de suivi

longitudinal dans le temps. C'est un plus. Ce projet s'articulerait avec l'Institut du numérique UPEC et la chaire Santé avenir numérique.

Le point clef autour de ce dispositif est la façon dont fonctionne un observatoire de la santé par internet. Il ne s'agit pas de demander aux gens de bien vouloir volontairement remplir uniquement des questionnaires. Si on nous le demandait, nous ne le ferions pas forcément spontanément. Nous savons que cela prend du temps et nous n'avons pas forcément d'intérêt à cela. Il faut faire de la vie autour du site et proposer des incitatifs. La vie, c'est la communication autour du dispositif. Elle peut être institutionnelle, dans les évènements UPEC. Il s'agirait de faire de l'information autour de cela. Pour ce qui est de la fidélisation, il s'agirait simplement d'organiser de petites tombolas, des tirages au sort pour donner envie de remplir un questionnaire. Imaginons par exemple tous les mois des places de cinéma et d'autres lots peu chers, mais qui pourraient donner envie de remplir un questionnaire pour participer. Je reviens sur l'exemple de la e-cohorte bordelaise i-Share, disposant d'un autre budget que ce que nous anticipons. Ils ont un système de tombola extrêmement élaboré avec un catalogue de lots. Si quelqu'un remplit un questionnaire spécifique, cela lui donne un nombre de points spécifiques, et de même s'il participe à un évènement. Nous pourrions faire une version *a minima* qui permettra néanmoins de fonctionner. Pour mettre de la vie autour du site, l'idée serait aussi de profiter de la mobilisation des étudiants du service sanitaire pour les mettre à contribution afin de faire de la promotion du site.

Vous avez ici quelques exemples illustratifs. Le premier est le site du NHS, le site du système de santé britannique. Il est extrêmement bien fait pour la promotion de la santé. Il est rempli de contenus pédagogiques, de questionnaires et autres. C'est une source d'inspiration très bien faite. Vous avez ensuite une maquette du dispositif du site, où l'on choisit sur le site RÉSUS+ les questionnaires auxquels on

souhaite répondre. Vous voyez à titre d'exemple « stress », « qualité de vie » ou encore « alimentation ».

En termes de besoins pour mettre en place un tel projet, regardons dans le projet PIA I-Share ce que le GT a identifié comme briques indispensables. La première est d'avoir un chargé de projet à plein temps pour la coordination, la vie du site et celle du réseau. Il émargerait au SSU. Il pourrait avoir des activités partagées sur d'autres projets, mais il serait néanmoins au jour le jour concentré à penser au dispositif RÉSUM+. Il serait assisté pour la partie de supervision médicale par le directeur du SSU et un assistant du département de médecine générale. Il y a aussi des besoins de formation des médecins généralistes du réseau RÉSUM+. Il faut les former initialement ainsi que dans le suivi avec des piqûres de rappel. Il y a aussi le point central du projet : développer et héberger une plateforme internet avec un cahier des charges déjà spécifié et des devis déjà réalisés. En termes de communication, cela implique de mobiliser des ressources internes, d'intégrer RÉSUM+ aux événements de l'UPEC et d'éditer de façon régulière des plaquettes d'information à destination des participants. Sur le plan de la recherche, nous pensons proposer des gratifications pour les masters 2 et, à terme, des bourses doctorales pour travailler sur les données de RÉSUM+. Il y aurait évidemment aussi un budget pour les communications scientifiques.

Je terminerai avec les notions de planning. Nous sommes aujourd'hui le 8 avril. Quels sont les points stratégiques de démarrage et de mise en place de l'étude ? Pour nous, il s'agirait de la période de juillet à septembre, afin de profiter de la dynamique des inscriptions. Il est bien évident que la prochaine campagne d'inscription arrive beaucoup trop tôt. Il est proposé de mettre en place d'ici à janvier la création de tous les outils nécessaires pour le dispositif RÉSUM+. D'ici là, il s'agirait de développer la plateforme, ce qui est tout à fait faisable, ainsi que de constituer le réseau de médecins généralistes et de les former. Émilie FERRAT a déjà

une liste de contacts potentiellement très intéressés pour participer à ce réseau. Il faudra également recruter le chargé de projet RÉSUM+ au sein du SSU ainsi que mettre en place le comité scientifique. La période de janvier à juin 2020 serait consacrée à une phase test pour tester les outils sur le plan technique ainsi que le circuit médecine générale et SSU, sur une sélection d'étudiants et de personnels UPEC avant un déploiement à partir de 2020. Il serait réalisable en juillet après cette phase test. Comme vous le voyez sur le graphique, cela permettrait de produire des indicateurs et des résultats assez rapidement, car les premiers questionnaires le permettraient.

Au total, les résultats attendus de RÉSUM+ sont d'abord de redynamiser un dispositif très innovant et très intéressant d'accès aux soins et d'avoir un nouveau réseau de médecins généralistes, plus « chouchoutés » et plus dynamiques, en lien avec le département de médecine générale et le SSU. Le deuxième objectif est de produire annuellement des indicateurs de santé pour les étudiants et les personnels de l'UPEC et d'identifier potentiellement des profils ou trajectoires à risque, grâce au suivi longitudinal permis par l'Observatoire de la santé, afin d'en faire un vrai laboratoire épidémiologique. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. Le projet est très intéressant, et il s'agit d'une forte relance de réseau. Pierre WOLKENSTEIN.

M. WOLKENSTEIN.– (*Intervention hors micro - 04m05s*)

M. AUDUREAU.– Le support informatique ? Oui ? La création de la plateforme est une activité complexe et dédiée. Nous ferons donc appel à un prestataire. Pour ce qui est de l'hébergement, ce sera *a priori* également le cas. Nous avons eu la confirmation récente que l'UPEC n'est aujourd'hui pas en mesure d'héberger ce type de données, notamment car nous aurions des données qui peuvent être considérées comme des données de santé. Il faut pour cela un hébergeur agréé « données de santé ». Vis-à-vis de la CNIL, cela implique de faire appel aux bons acteurs.

M. WOLKENSTEIN.– (*Intervention hors micro – 04m48s*)

M. AUDUREAU.– Oui, cela peut faire partie des structures d'hébergement candidates

M. WOLKENSTEIN.– (*Intervention hors micro – 04m58s*)

M. AUDUREAU.–. Si nous développons une application chatoyante, dynamique et sympathique, s'il y a de la vie autour de tout cela, cela peut prendre. Nous savons très bien que nous n'aurons pas 80 % de participation. Il s'agit d'avoir une photographie répétée de la population pour les indicateurs et de repérer des profils à risque. De toute façon, ce n'est pas pire que des enquêtes par voie postale. Nous savons qu'elles sont à 4 % ou 5 % de taux de réponse.

M. FRETIGNÉ.– (*Intervention hors micro – 05m39s*)

M. AUDUREAU.– Je me permets de répondre. Tout d'abord, le mot « *échec* » n'avait précédemment aucune connotation morale ou politique. Je rejoins ici le projet. J'avais porté un appel d'offres, une proposition autour de RÉSUS en 2013. Le mot « *échec* » était peut-être un peu fort, je m'en excuse. Parlons de demi-succès. C'était prometteur et cela fonctionnait, mais cela a décliné. Nous pouvons tout de même parler d'échec de ce point de vue, mais il ne s'agit pas de montrer du doigt je ne sais quelle personne ou quelle équipe précédente. Il s'agit de dire que cela a capoté à un moment puisqu'il n'y avait plus de direction des étudiants vers des médecins généralistes bien déterminés. Marie-Lorraine GUISNEL pourrait mieux en parler que moi, puisque c'est le SSU qui est au centre de cela et qui a fait ce constat. Je n'ai personnellement pas de regard particulier.

Mme GUISNEL.– (*Intervention hors micro – 08m12s*)

Mme FERRAT.– (*Intervention hors micro – 08m49s*)

M. FRETIGNÉ.– (*Intervention hors micro – 09m29s*)

Mme FERRAT.– (*Intervention hors micro – 09m35s*)

M. LE PRÉSIDENT.– Ne nous torturons pas là-dessus. Si le mot RÉSUM+ a été utilisé, cela signifie bien que ce n'était pas un échec. C'est une très bonne idée qui n'a pas pu fonctionner à un moment donné, pour différentes raisons. Ne rentrons pas dans cette complexité. Dans celle-ci, il y a d'ailleurs même le mode de paiement des étudiants qui a changé depuis, avec la Sécurité sociale. C'est la raison pour laquelle nous avons gardé « RÉSUM » dans RÉSUM+, pour dire « + », car nous n'allons plus seulement sur le réseau de soin, mais également sur une approche de type cohorte. Oui, Marie-Lorraine GUISNEL.

Mme GUISNEL.– *(Intervention hors micro - 10m45s)*

M. AUDUREAU.– Ce sont également de très bonnes questions. Sur le premier point qui est celui du médecin traitant, la cible privilégiée du dispositif RÉSUM+ est justement l'étudiant qui n'a pas de médecin traitant, qui n'est pas suivi. L'intérêt sera de lui proposer quelque chose qui n'existe pas pour lui, car il n'y a finalement pas accès pour différentes raisons. À l'occasion d'une consultation RÉSUM, il s'agira de faire du médecin qu'il rencontrera son médecin traitant, si cela se passe bien et que cela convient à tout le monde. Émilie FERRAT souhaite compléter.

M. LE PRÉSIDENT.– Si vous le pouvez, approchez-vous d'un micro.

Mme FERRAT.– Il y a deux aspects. Il y a l'étudiant qui a une urgence ressentie et qui a besoin de consulter un médecin, tandis que son médecin traitant n'est pas disponible assez rapidement. Dans ce cas, il a accès à un médecin du réseau qui accepte de le recevoir dans les 24 heures. C'est l'objectif que nous essayons de mettre en place. L'autre aspect est celui de l'étudiant qui n'a pas de médecin généraliste. Dans ce cas, un des médecins du réseau RÉSUM a la possibilité de devenir son médecin traitant.

DE LA SALLE.– *(Intervention hors micro - 13m30s)*

Mme BOURDIÉ.– *(Intervention hors micro - 15m00s)*

M. AUDUREAU.– Pour appuyer ce que vous disiez, c'est tout à fait l'esprit. D'un côté, nous avons i-Share à Bordeaux qui coûte des millions d'euros, mais il s'agit de recherche fondamentale. Ici, nous nous appuyons sur le dispositif innovant et très intéressant RÉSUS 1. C'est cette partie action, cette partie qui nous place auprès des étudiants et des personnels pour leur apporter de l'information dédiée et sur un outil centralisé. Toute l'information est disponible sur le site de RÉSUS+. C'est une dimension qu'il faut vraiment mettre en avant.

Mme BOURDIÉ.– (*Intervention hors micro - 16m54s*)

M. LE PRÉSIDENT.– C'est effectivement une très bonne idée. D'autres universités publient un rapport annuel de bonne santé de leur population, d'étudiants, voire de personnels. Cela peut être rouge, vert, orange. Ils le font à travers une lecture dont certains des aspects sont par exemple « avez-vous un médecin traitant ? ». Nous ne sommes pas ici dans le secret professionnel. Nous pouvons extraire des éléments.

Avez-vous d'autres questions ?

M. MATHIEU.– (*Intervention hors micro - 17m57s*)

M. AUDUREAU.– Précisons l'idée de l'extension qui ne faisait vraiment pas partie du dispositif original RÉSUS. Il s'agissait de se dire que nous sommes globalement une université. Si nous mettons en place quelque chose pour des étudiants, parmi les personnels, certains pourraient peut-être aussi en bénéficier. Je ne sais pas. Sur la question du nombre, l'idée est de le proposer à tous. Il n'y a pas de limite. Pour les étudiants, nous proposerons à tous les inscrits de s'inscrire sur le site pour remplir des questionnaires s'ils en sont d'accord et pour avoir accès au dispositif d'accès aux soins facilité. Il n'y a pas de nombre maximal.

M. MATHIEU.– (*Intervention hors micro - 19m10s*)

M. AUDUREAU.– L'idée n'est pas de créer une coquille vide inutile que nous financerions annuellement. Si cela ne prend pas, que les questionnaires ne sont pas remplis et que nous n'arrivons pas à « capturer » les étudiants, ce qui est toujours

une possibilité, il s'agira de dimensionner le projet à hauteur de ce que cela apporte. À l'inverse, une inquiétude du côté des médecins généralistes correspondrait au contraire à une explosion du dispositif. Le planning que nous prévoyons prévoit une montée en charge progressive. Nous surveillerons ces éléments dans les deux sens de façon à pouvoir réagir rapidement.

M. LE PRÉSIDENT.– Beaucoup de gens n'ont pas de médecin traitant, contrairement à une idée reçue. Mon voisin de droite n'en a pas, par exemple. Il me l'a avoué.

DE LA SALLE.– (*Intervention hors micro – 20m40s*)

M. AUDUREAU.– Cela peut théoriquement tout à fait faire partie du périmètre. C'est même évident. L'idée du comité scientifique est d'arbitrer et de prioriser chaque année les questionnaires. De la même façon qu'ils le font au niveau de l'Observatoire, nous ne pourrions pas proposer une batterie extensive chaque année, sans quoi cela se noiera dans le paquet. L'idée de ce comité est en tout cas d'avoir un catalogue de questions pertinentes et que nous décidions collectivement ce que nous interrogeons. C'est en tout cas une très bonne proposition. Nous n'avons pas encore pris de contact formel pour nous harmoniser dans le choix des questionnaires et permettre de meilleures comparaisons avec ce qui se fait ailleurs, mais c'est clairement quelque chose que nous mettrons en place.

M. DUTIN.– (*Intervention hors micro – 22m24s*)

M. AUDUREAU.– Je ne saurais pas dire si c'est réutilisable. En revanche, les questionnaires seront très probablement sensiblement les mêmes, ou du moins très proches. Je ne suis pas spécialiste du sujet, mais il y aura au sein du comité scientifique des spécialistes de la santé au travail qui décideront ensemble du choix de ces questionnaires. Je ne connais pas les résultats de l'enquête dont vous parlez, mais cela fait partie des thèmes.

M. LE PRÉSIDENT.– Si c'est l'étude avec une entreprise, un prestataire, cela a été présenté en CHSCT. C'est mi-figue, mi-raisin. Les données ne sont pas vraiment

assises. Il y a beaucoup de cas individuels cités comme des exemples généraux. Ce sera repris, car nous voyions bien que la méthodologie flottait. Cela avait été signalé et reconnu par l'entreprise. Elle utilisait à la fin beaucoup de copier-coller généraux pour exprimer qu'il se passait beaucoup de choses, mais sans vrais arguments. Cela sera donc repris dans une enquête sur les risques psychoprofessionnels.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Bien, merci à tous. Merci à l'équipe RÉBUS+. Si vous le voulez bien, passons au CAC restreint.

Fin de l'enregistrement à 16 heures 41.

INDEX

Nous n'avons pu vérifier l'exactitude des noms et termes suivants :

BARNET, 39

CEP, 7

diplômes d'ingénieurs, 14

EL, 35

EUR, 21

SUBS, 40